



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)
Débat général

M. Ben Moussa (Comores) :

Intervenant pour la première fois devant cette auguste assemblée, il m'est agréable de vous adresser, Monsieur le Président, les félicitations de la délégation de la République fédérale islamique des Comores, que j'ai l'honneur de conduire, pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Vos qualités morales et intellectuelles, ajoutées à votre grande expérience des affaires internationales, constituent à notre sens un gage certain de la réussite de nos travaux. Je peux vous assurer, dès à présent, de la parfaite disponibilité de ma délégation pour aider à l'accomplissement de votre noble mission.

Je voudrais également joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganey de la Bulgarie, pour avoir si efficacement dirigé les travaux de l'Assemblée à sa quarante-septième session.

D'autre part, je saisis cette agréable occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Etats nouvellement admis au sein de notre organisation.

L'action multiforme de notre organisation pendant ses nombreuses années d'existence nous a permis d'apprécier le rôle majeur de notre institution, ainsi que la valeur des hommes qui, au fil du temps, en ont eu la responsabilité.

C'est pourquoi ma délégation exprime sa satisfaction de voir M. Boutros Boutros-Ghali à la tête de cette organisation. Nous lui rendons un vibrant hommage pour son dévouement et sa détermination à oeuvrer pour la paix et le bien-être de l'humanité.

Quarante-huit ans après sa création, et malgré une conjoncture internationale particulièrement difficile, notre organisation s'évertue encore à s'acquitter convenablement de la haute et lourde mission qui lui a été confiée. Avec le temps, également, son activité s'est intensifiée et diversifiée. Malheureusement, force est de constater aujourd'hui que, de plus en plus, l'ONU se trouve confrontée à d'énormes difficultés financières qui entravent son bon fonctionnement. La crise financière qu'elle traverse émane essentiellement de l'écrasante disproportion entre les diverses tâches qui sont les siennes et la modicité de son assistance financière.

C'est ainsi que, dans le domaine du maintien de la paix, l'ONU assure de nombreuses opérations aux coûts assez élevés; pendant ce temps, dans plusieurs régions du monde, les foyers de tension et l'instabilité croissante laissent présager d'autres situations difficiles, qui risquent de dépasser les limites de ce que devrait normalement être le rôle traditionnel de l'Organisation. La tâche est immense et l'on ne doit pas rester passif devant tant de souffrances. Il appartient donc à tous les Etats Membres de contribuer efficacement à l'amélioration du système de maintien de la paix de notre organisation.

Si, dans le cadre des travaux de cette quarante-huitième session, nous recensons encore toute une multitude de problèmes auxquels nous devons trouver une solution, reconnaissons que celle-ci a eu le mérite de se tenir à un moment où, pour la première fois depuis plus de 40 ans, nous enregistrons des résultats encourageants et prometteurs quant à l'évolution du problème palestinien.

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.23

1er novembre 1993

FRANCAIS

Le Gouvernement comorien voudrait, par ma voix, féliciter les signataires de l'accord de Washington. Il fonde l'espoir que cette reconnaissance mutuelle et l'autonomie de certains territoires constituent une garantie incontestable en faveur de la création d'un Etat palestinien souverain et indépendant pour qu'enfin cette région du monde depuis longtemps troublée par la guerre puisse connaître la paix et la stabilité.

Nous rendons un hommage mérité au Président de l'Organisation de libération de la Palestine, pour la persévérance dont il continue à faire preuve, pour la défense des droits du peuple frère palestinien, dont nous avons toujours soutenu la juste lutte.

Dans la même perspective, mon pays place espoir dans les négociations entre les autorités sud-africaines et les représentants de la majorité noire. Il émet le vœu ardent de voir ces négociations aboutir à l'établissement d'une société sud-africaine réellement unie, multiraciale et démocratique.

Il est évident que l'action des différentes instances de l'Organisation des Nations Unies a largement contribué à renforcer la crédibilité de notre organisation et la confiance dont lui témoigne la communauté internationale.

D'un autre côté, la renaissance de la démocratie en Europe de l'Est, l'ouverture de l'Afrique au multipartisme, le relâchement des tensions entre superpuissances sont autant de facteurs devant augurer l'espoir d'un monde meilleur. Mais comment ne pas s'inquiéter et douter lorsque persistent encore dans certaines régions du monde des foyers de tensions et des guerres fratricides? En effet, la dégradation de la situation en Somalie, avec toutes les conséquences que cela engendre, notamment les déplacements massifs de populations et les assassinats des défenseurs de la paix, nous interpellent à plus de vigilance et de solidarité.

Il est temps que la communauté internationale intervienne effectivement en faveur de la tenue d'une conférence de réconciliation nationale, pour mettre un terme à cette guerre. Il est également indispensable que les Etats et les organisations internationales continuent d'accorder leur précieuse assistance à ces populations en pleine détresse.

S'agissant toujours de l'Afrique, je pense avec la même préoccupation à nos voisins du Mozambique, à l'Angola, au Libéria, et à tous ces pays où la dignité et la conscience humaines sont mises en cause, où le dialogue cède malheureusement le pas à la force et à la violence.

La République fédérale islamique des Comores lance un appel fraternel à ces pays pour qu'ils mesurent les conséquences de ces guerres pour l'avenir de leurs peuples

respectifs et de l'Afrique tout entière, et que la raison l'emporte enfin sur tout autre considération.

Par ailleurs, nous restons très préoccupés par la situation actuelle en République de Bosnie-Herzégovine.

L'agression extérieure dont est victime cet Etat indépendant et souverain exige que notre organisation, en particulier le Conseil de sécurité, principal organe chargé du maintien de la paix, prenne les initiatives capables de sauver ce pays. Nous souscrivons entièrement aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à ce problème, notamment la résolution 859 (1993), par laquelle il a lancé un appel en faveur :

"d'un cessez-le-feu immédiat et de la cessation des hostilités dans l'ensemble de la République de Bosnie-Herzégovine, qui sont essentiels pour parvenir à l'établissement d'une solution politique juste et équitable au conflit en Bosnie-Herzégovine au moyen de négociations pacifiques."

D'un autre côté, la République fédérale islamique des Comores soutient les efforts fournis par notre organisation pour trouver une solution durable au problème coréen.

Mon pays exhorte les parties concernées à mettre en oeuvre les moyens pouvant faciliter la réunification de ce pays dont le peuple a longtemps souffert de la division.

Les problèmes de l'environnement constituent une préoccupation pour la communauté internationale, consciente qu'elle est des conséquences néfastes de la destruction de la couche d'ozone et de la dégradation du milieu écologique. C'est dans cet esprit que nos Etats adoptent des stratégies et des politiques visant à sauvegarder l'espace naturel; convaincus que l'on ne peut dissocier l'environnement et le développement, nos gouvernements doivent établir des procédures et concevoir des cadres nationaux qui accorderaient la priorité au développement durable, conformément aux recommandations de la Conférence de Rio de Janeiro.

Dans ce sens, la République fédérale islamique des Comores, en vue de lutter contre les méfaits que représentent la pollution, le déboisement et la destruction des espèces naturelles, a accordé dans son plan de développement une priorité à la sauvegarde de l'environnement et des éléments naturels.

Un autre domaine auquel il convient d'accorder un intérêt tout particulier est celui qui concerne les droits de l'homme. En adoptant en décembre 1948 la Déclaration universelle des droits de l'homme, la communauté

internationale, par le biais de l'Assemblée générale de notre organisation, a assumé pour la première fois dans l'histoire de l'humanité la responsabilité de faire reconnaître et de défendre les droits de l'homme et d'accepter cette tâche comme étant une obligation permanente.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous plaçons notre confiance en notre organisation, qui a toujours su valoriser la notion de droits et libertés fondamentaux de l'homme et a fait de leur garantie un des buts essentiels qu'elle poursuit. Il est donc important que l'Organisation des Nations Unies accorde une priorité aux programmes ayant trait aux droits de l'homme. Il est aussi nécessaire que, dans le cadre des politiques nationales à mettre en oeuvre, l'on crée des conditions institutionnelles où le respect de la dignité humaine serait garanti.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue récemment à Vienne, en Autriche, a permis à la communauté internationale de réaffirmer son attachement indéfectible au respect des droits inaliénables reconnus à l'homme. Il reste cependant que notre organisation doit veiller à l'application des recommandations de Vienne.

On ne saurait dissocier le concept des droits de l'homme et la notion de démocratie, car on ne peut concevoir de démocratie dans la méconnaissance et la non-garantie des droits et libertés humains. C'est pourquoi, il convient pour notre organisation d'accorder un intérêt capital aux changements qui s'opèrent dans le monde et qui se traduisent, entre autres, par une chute des dictatures et l'émergence de régimes politiques démocratiques. L'ONU doit encourager et soutenir les actions visant à la promotion du processus démocratique.

Comme les membres le savent, le vent de liberté et de démocratie qui a soufflé dans le monde n'a épargné aucun continent. Aussi, en République fédérale islamique des Comores, l'heure est à la démocratie et au multipartisme. Nous avons procédé à une révision de notre constitution, pour la rendre mieux adaptée aux réalités du monde contemporain, avec la participation active de toutes les tendances politiques nationales. Nous nous acheminons vers des élections législatives et régionales pour doter le pays de toutes les institutions indispensables dans un Etat de droit.

Vous conviendrez avec moi, Monsieur le Président, que cette phase transitoire de notre jeune démocratie est une étape difficile. Nous sommes toutefois conscients qu'elle constitue un passage obligé pour parvenir à une harmonisation du processus démocratique dans son ensemble. C'est dans ce sens que le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores, soucieux du bien-être de son peuple, ne ménage aucun effort pour créer

les conditions favorables au respect de la dignité humaine, et au maintien de la stabilité politique et sociale dans le pays.

Une telle entreprise nécessite le concours des pays et des organisations épris de justice et de progrès, pour aider notre pays à gérer efficacement ces libertés, et à asseoir notre jeune démocratie sur des bases solides.

Comment clore ce chapitre politique sans évoquer devant cette auguste assemblée un autre problème, certes non violent, mais non moins important, celui de l'île comorienne de Mayotte. Cette question, comme à chacune de nos sessions ordinaires, fera l'objet d'un débat au sein de cette assemblée, dans les prochains jours.

C'est pourquoi, je vous épargnerai des faits qui sont à l'origine de ce douloureux problème. Mais permettez-moi de renouveler l'entière disponibilité du gouvernement de S. E. M. Said Mohamed Djohar et du peuple comorien de privilégier la voie du dialogue et de la concertation pour résoudre ce différend regrettable qui nous oppose à la France depuis notre accession à la souveraineté internationale.

Est-il besoin de souligner que le nouveau paysage politique international de cette fin de siècle fait de l'interdépendance des nations et de la solidarité des peuples, les voies incontournables, capables de garantir le développement économique et social de nos Etats.

Malheureusement, les relations économiques internationales restent encore marquées de la vision bipolaire qui avait entretenu l'écart progressif entre les pays riches et les pays pauvres.

De cette vision conséquente de la guerre froide, où les riches devenaient encore plus riches et les pauvres encore plus pauvres, il nous revient maintenant de créer les conditions harmonieuses des rapports économiques planétaires.

Nous sommes de ceux qui adhèrent aux idéaux de paix et de sécurité; mais nous restons fermement convaincus que ces derniers ne seront totalement atteints, si la famine, la malnutrition, les maladies et les catastrophes naturelles continuent à caractériser la plus grande partie des Etats qui composent la communauté internationale.

Le devenir des pays en développement demeure certes une priorité des différentes institutions spécialisées de notre organisation; mais ce n'est un secret pour personne que l'échec des différents programmes et diverses stratégies de développement initiés dans nos pays respectifs. Ce constat nous incite aujourd'hui à réfléchir ensemble sur les voies et moyens à mettre en oeuvre pour relancer un autre type de

développement dont notre organisation doit être le catalyseur.

L'avènement d'un nouvel ordre économique mondial est possible aujourd'hui plus qu'hier, malgré une crise qui affaiblit les puissances financières, réduisant de facto leurs capacités d'aide au développement.

Nous comprenons les nouvelles obligations des grands pays confrontés au chômage - à la réduction de la productivité et au soutien de nouveaux Etats nés de la décomposition du bloc de l'Est. Mais nous voudrions également rappeler qu'il leur revient de donner une nouvelle impulsion à la coopération verticale, pour permettre aux pays du Sud de sortir du chaos.

Dans cet esprit, les pays en développement ont bien retenu la leçon consistant à compter d'abord sur eux-mêmes.

C'est pourquoi, de l'Afrique à l'Orient, naissent les ensembles structurels dont l'objet est d'assurer une intégration économique régionale.

La création de la Communauté économique africaine répond au souci de l'Afrique de se munir d'un instrument de coopération fonctionnel, capable d'harmoniser le développement et l'ensemble des Etats de ce continent, grenier du monde.

Pour la République fédérale islamique des Comores, la coopération avec les pays en développement constitue un élément essentiel de ces relations de coopération.

Mon pays fait partie de ceux qui sont persuadés que la coopération Sud-Sud peut constituer un facteur important dans le rééquilibrage des relations économiques mondiales.

Dans ses efforts constants pour le développement, la République fédérale islamique des Comores concentre son action sur la libération et la restructuration des institutions de soutien au développement.

C'est dans cet élan visant au redressement socio-économique que nous avons signé avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, un programme d'ajustement structurel dont le succès dépend du soutien entier et actif de la solidarité internationale.

En cette fin de siècle, le monde connaît une mutation profonde sur les plans idéologique et politique, économique et social, scientifique et technique.

Les problèmes auxquels il fait face exigent qu'ils soient dorénavant examinés à l'échelle planétaire. La solidarité

internationale doit nous inciter à nous concerter davantage dans la gestion des affaires du monde.

Nous disposons de l'instrument pour parvenir à cette fin : l'Organisation des Nations Unies.

Mais pour renforcer l'action de celle-ci, nous sommes de ceux qui pensent que l'ONU et ses institutions spécialisées doivent être transformées, pour s'adapter à cette formidable dynamique démocratique qui caractérise le nouveau système international.

Pour doter l'ONU d'un pouvoir politique de décision réel, il est impératif que le Conseil de sécurité soit à l'image du monde.

M. Abdullah (Oman) (*interprétation de l'arabe*) :
Au nom du Gouvernement du Sultanat d'Oman, je tiens tout d'abord à vous présenter, Monsieur le Président, nos sincères félicitations et à vous dire que nous nous réjouissons de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je suis certain que grâce à vos compétences bien connues et à vos talents diplomatiques, nos débats seront couronnés de succès.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude et tous nos remerciements à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganev, pour la manière exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-septième session.

Maintenant, j'estime qu'il est important de parler du rapport très complet du Secrétaire général (A/48/1), publié en septembre 1993, qui a trait aux activités de l'ONU et aux questions inscrites à son ordre du jour qui nous préoccupent. En particulier, je tiens à attirer l'attention sur les paragraphes 353 à 366, relatifs à la situation entre l'Iraq et le Koweït.

Nous félicitons vivement le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts vigoureux et lui souhaitons plein succès. Nous comptons bien contribuer, avec tous les Etats Membres, à la définition d'une position unifiée qui se traduira en fin de compte par une démarche intégrée de coordination, de compréhension et de coopération en faveur de nos objectifs de développement, de paix et de stabilité.

Cette session se déroule à un moment où les espoirs et les attentes de tous les peuples sont orientés vers une nouvelle phase de coopération internationale constructive entre les Membres de l'ONU, dont le nombre s'accroît chaque année. Dans ce contexte, notre pays se félicite de l'admission de l'Erythrée à l'Organisation des Nations Unies,

après son accession à l'indépendance à la suite de la lutte menée par son peuple depuis des décennies. L'Erythrée est un pays avec lequel nous avons des liens culturels et historiques et partageons des aspirations à la stabilité et à la paix. Mon pays se réjouit également de l'admission de la République tchèque et de la Slovaquie au sein de l'organisation internationale et les félicite d'avoir avec une immense sagesse réglé pacifiquement leurs problèmes politiques et évité conflits, effusion de sang et souffrances. Nous nous réjouissons aussi de l'admission de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Principauté d'Andorre et de la Principauté de Monaco à notre organisation. Nous sommes certains que l'élargissement de notre famille internationale nous donnera davantage de force et de confiance pour amorcer une coopération internationale novatrice accentuée.

Ces pays se sont joints à l'ONU après avoir acquis leur indépendance à la suite de la longue lutte douloureuse menée par leur peuple respectif au cours de la guerre froide et de la période qui a été dominée par la rivalité entre les grandes puissances. Aujourd'hui, dans le monde de l'après-guerre froide, nous voyons se dérouler des événements politiques positifs. En plus de l'émergence de plusieurs pays souverains, nous avons été témoins de grands événements politiques qui suscitent en nous l'espoir qu'un nouveau monde sera établi sur la base de la fraternité et de la coopération plutôt que sur la base des conflits et de l'effusion de sang, un monde où les plaies sont pansées.

Notre présence ici souligne notre conviction selon laquelle l'Assemblée générale est la seule instance internationale pour la discussion et l'échange de vues. Elle est unique parce qu'elle permet à tous les Etats Membres, quelles que soient leur taille ou leur puissance, de participer aux pourparlers et négociations dans le but de trouver une solution aux préoccupations et aux problèmes internationaux.

Cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale se déroule dans des circonstances qui doivent nous encourager à établir un ensemble de règles poussées qui régiraient les relations internationales. Nous devons le faire en tirant parti de la capacité nouvellement acquise de l'ONU à faire respecter la primauté du droit dans l'instauration et le maintien de la paix dans le monde. Nous sommes persuadés que notre organisation, qui supporte un lourd fardeau de responsabilités importantes, a à faire face à des défis et à des tâches accrus. Il appartient à la communauté internationale de continuer à s'engager à soutenir l'ONU et les principes qu'elle défend et à redoubler d'efforts à cette fin.

Il ne fait aucun doute que le succès de l'ONU dépend des efforts coordonnés que déploient les Etats Membres pour traiter des crises et des questions en suspens, qui doivent être réglées collectivement si nous voulons édifier un nouvel

ordre mondial. Il est nécessaire et urgent que les organes de l'ONU offrent des conditions propices et des mécanismes efficaces avant qu'il ne soit demandé à l'ONU de traiter d'une quelconque crise régionale ou internationale. Nous sommes convaincus que, aussi éloignées que soient les positions des parties à un conflit, ces parties ne rejeteront pas une intervention de l'ONU si elle est appropriée et se déroule en temps opportun. Quoi qu'il en soit, les tâches de l'ONU doivent se confiner exclusivement à l'instauration de la paix et à la fourniture d'une aide humanitaire.

La marche vers la paix des deux peuples de Palestine et d'Israël vient de commencer. Le premier pas, que nous attendons depuis des décennies, a été fait sur la voie d'une solution globale. L'ONU, qui, grâce à ses institutions, a joué un rôle prépondérant dans le processus de règlement du conflit israélo-arabe, doit tirer un sentiment de satisfaction de ce qui a été réalisé. Néanmoins, l'ONU et ses institutions ont un rôle encore plus important à jouer, celui de préserver et promouvoir cet accord historique qui bénéficiera non seulement aux peuples du Moyen-Orient, mais aussi au monde entier. Il est grand temps que le peuple palestinien tourne la page sur ses souffrances de longue date et envisage positivement son développement économique et social dans le cadre du nouvel ordre mondial.

L'accord palestino-israélien a frayé la voie à d'autres accords entre les Arabes et Israël. Toutefois, nous ne devons pas être trop optimistes. Les séquelles de ce conflit cruel existent encore, et, si les peuples et les Etats du Moyen-Orient ne sont pas pleinement pris en compte, ces séquelles représenteront des obstacles réels qui rendront difficile l'atteinte de l'objectif auquel nous aspirons tous.

Les dirigeants des peuples palestinien et israélien ont assumé leurs responsabilités et ont fait ce qu'on attendait d'eux. La responsabilité du maintien et de la préservation de cet acquis incombe maintenant à tous les Etats du monde. Il ne suffit pas de féliciter ces dirigeants ou de leur donner notre appui moral. L'ONU doit prendre des mesures positives complémentaires en faveur du parrainage de projets dont les Palestiniens et les Israéliens pourraient bénéficier aux plans économique et social.

Mon pays a formulé son appui en faveur de cet accord entre Israël et la Palestine. Nous sommes très heureux de la conclusion de cet accord et nous attendons avec impatience l'instauration d'une paix globale qui garantirait les intérêts, les droits et les bénéfices mutuels de toutes les parties en se fondant sur l'application des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et sur le principe de l'échange de territoire contre la paix.

En conséquence nous demandons à tous les Etats Membres de l'ONU d'appuyer ce processus. Nous espérons

que des contributions positives seront apportées aux efforts que font les Nations Unies pour rétablir la paix.

La coopération régionale dans le domaine du développement économique et social sera toujours un préalable indispensable de tout nouvel ordre dans la région du Moyen-Orient. Si nous voulons que cette aube de paix qui s'est pointée avec la signature de l'accord historique entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël se poursuive, se développe et devienne une réalité, la communauté internationale doit aider à réhabiliter les pays qui ont souffert de la guerre qui a dominé la région jusqu'à tout récemment encore. Il est vrai que nous accordons une attention particulière au projet d'autodétermination du peuple palestinien, mais nous ne devons pas oublier pour autant que le peuple libanais, lui aussi, a besoin d'aide pour rebâtir ses infrastructures économiques et sociales. Toute assistance que la communauté internationale peut offrir grâce à un appui économique et administratif constituera la fondation sur laquelle reposeront les espoirs d'édification d'un avenir de paix.

La région du Moyen-Orient n'est pas la seule partie du monde où l'optimisme soit dilué par la crainte. Dans de nombreuses autres parties du monde, l'Organisation des Nations Unies déploie des efforts énormes dans l'espoir que l'optimisme l'emportera sur l'anxiété et la peur.

Dans ce contexte, tout en appréciant à leur juste valeur les efforts déployés par l'ONU en Somalie, nous pensons que ces efforts devraient être fondés sur un accord entre l'Organisation des Nations Unies et les différentes factions somaliennes. La réussite des opérations de l'ONU en Somalie dépend du degré de coopération qui peut être établi entre l'ONU et les factions somaliennes. On ne saurait rétablir la paix et la stabilité que si toutes les factions somaliennes s'engagent à coopérer effectivement avec l'Organisation des Nations Unies pour traiter des problèmes et des difficultés qui se posent au peuple somali frère.

Sur le continent européen, nous sommes témoins d'une situation grave et extrêmement délicate, la tragédie de la Bosnie-Herzégovine. Il appartient en premier aux pays européens, sans nul doute, de traiter les aspects humanitaires, politiques, économiques et de sécurité de cette tragédie.

Les principes des droits de l'homme, de la justice et de l'égalité ont toujours été les nobles idéaux que l'Europe civilisée a préconisés. Paradoxalement, le monde attend toujours que ces nobles principes soient mis en pratique et concrétisés en mesures qui sauveraient le peuple de Bosnie-Herzégovine de l'agonie, de l'injustice et de la persécution. Bien que l'Europe fasse des efforts pour convaincre les factions en guerre de se réconcilier, le fait

qu'elle n'ait pas adopté une politique décisive basée sur la justice et l'égalité rend la tragédie persistante du peuple de Bosnie-Herzégovine d'autant plus dangereuse qu'elle risque d'encourager les forces du mal et de l'oppression, dans d'autres parties du monde, à agir de même. De fait, nous commençons à voir des exemples de ce genre de comportement, dans les dissensions entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, dans la situation critique qui persiste en Géorgie, dans la situation explosive du Tadjikistan, dans la guerre civile qui se poursuit en Angola et dans beaucoup d'autres foyers de tension qui risquent d'exploser à tout moment et constituent donc une menace pour la paix et la sécurité mondiales.

Certains de ces problèmes ainsi que de nombreuses autres séquelles des conflits de la guerre froide pèsent lourdement sur l'Organisation des Nations Unies et ses diverses institutions. Comme je l'ai déjà dit, cette organisation internationale ne peut, avec ses capacités actuelles, assumer ses responsabilités aussi vigoureusement qu'elle le devrait si elle doit pleinement réussir à rétablir la stabilité n'importe où où surgit un de ces problèmes. Voilà pourquoi nous croyons que l'Organisation des Nations Unies devrait se concentrer sur des questions à caractère humanitaire et celles qui rallient autour d'elles un consensus régional et international susceptible d'appuyer une action de la part de l'Organisation. Il faut se rendre compte que si l'ONU s'avise de vouloir relever tous les défis du monde à la fois, elle gaspillera ses capacités et risquera l'échec. Il importe donc de créer un mécanisme qui coordonnerait les efforts de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales en vue de traiter de tels problèmes et de telles crises.

Nous, Membres de cette organisation internationale, sommes partisans de l'idée de développer les mécanismes actuels de l'ONU afin qu'elle puisse jouer un rôle essentiel et dynamique dans le monde de demain, qui serait édifié sur les principes du dialogue et de la coopération entre les pays et les groupes économiques. Le développement économique et les progrès scientifiques seront les principales caractéristiques de ce monde futur. D'où la nécessité pressante de réexaminer les structures économiques des différents régimes qui existaient durant la période de la guerre froide. Ce réexamen devrait essentiellement être fondé sur les principes des mécanismes du marché libre orientés vers la libération du potentiel des pays du tiers monde en vue d'acquiescer une technique de pointe, pour leur permettre d'exploiter leurs ressources et de commercialiser leurs produits sans entraves ni restrictions économiques. Cela aidera, à notre avis, à consolider l'ordre économique mondial et permettra à l'économie mondiale de sortir de la récession qui ravage actuellement les économies des pays développés.

Conscient de l'interdépendance et de la mondialisation croissante de l'économie mondiale, le Sultanat d'Oman y contribue vigoureusement. Par exemple, en coopération avec d'importantes institutions internationales, le Sultanat d'Oman a participé à des projets de mise en valeur des ressources pétrolières au Kazakhstan et dans la Fédération de Russie dans le but, notamment, d'aider à développer et à améliorer les économies de ces pays, ce qui, à notre avis, mènerait en fin de compte à une plus grande sécurité et une plus grande stabilité générales.

Le Sultanat d'Oman estime que l'interdépendance croissante de l'économie mondiale est un phénomène important de l'ère de l'après-guerre froide. Nous nous efforcerons donc, avec nos voisins et partenaires, de promouvoir une prospérité économique mutuelle. L'initiative que nous avons prise, la construction d'un gazoduc stratégique afin de transporter du gaz naturel dans la péninsule du sous-continent indien, vise à encourager la croissance économique des Etats amis de la région. Nous appelons la communauté internationale à engager une action collective pour réduire la pauvreté et la faim, qui constituent les deux principales sources de tensions régionales et de bouleversements politiques.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, au nom de mon gouvernement, ma sincère gratitude aux membres du Groupe des Etats d'Asie pour l'appui et l'aval qu'ils ont donnés à la candidature du Sultanat d'Oman au Conseil de sécurité pour la période de 1994-1995. Je remercie également les Etats et autres groupes qui ont soutenu la candidature de mon pays. Je tiens à assurer nos partisans et tous les Etats Membres que dès qu'il sera membre du Conseil, le Sultanat d'Oman n'épargnera aucun effort pour contribuer à promouvoir les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le domaine du rétablissement et du maintien de la paix.

Le Sultanat d'Oman est parfaitement conscient des responsabilités particulières qui incombent aux membres du Conseil de sécurité. Nous nous engageons à travailler collectivement pour parvenir à l'efficacité requise dans l'application des résolutions du Conseil et pour assurer le succès des efforts du Secrétaire général.

Le Sultanat d'Oman se sent particulièrement responsable à l'égard des jeunes et de leur avenir, car ils représentent la future génération qui s'efforcera de maintenir le nouvel ordre mondial. C'est pourquoi, se fondant sur son profil démographique, mon pays a donné la priorité à la promotion de programmes destinés aux jeunes dans ses plans de développement, sociaux et économiques. Nous nous réjouissons à l'idée de coopérer avec d'autres Etats par le biais de l'ONU, pour poursuivre ces activités, notamment

celles qui sont orientées vers le bien-être des jeunes de nos communautés.

Dans ce contexte, je suis très heureux de mentionner tout particulièrement le rapport de septembre 1993 du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), qui décrit les réalisations des pays dans les domaines de la santé et du bien-être des enfants. Le rapport indique que le Sultanat d'Oman a été au premier rang parmi les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et au deuxième rang dans le monde pour la réduction du taux de mortalité des enfants au-dessous de 5 ans. En outre, le Sultanat d'Oman a occupé la première place parmi les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans la prophylaxie contre la rougeole. Dans le domaine de l'éducation, 91 % des enfants parviennent à la cinquième classe dans les écoles élémentaires, statistique qui dépasse les moyennes régionales et internationales.

Si nous avons pu obtenir ces résultats, c'est grâce à une coopération fructueuse entre le Sultanat d'Oman et les organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF, dans l'application de programmes de santé destinés à promouvoir le bien-être et le développement des enfants. Nous leur en sommes profondément reconnaissants et considérons que ces efforts sont un exemple frappant de la façon dont la coopération internationale peut être perçue comme donnant des résultats positifs et bénéfiques à nos communautés. Nous nous efforcerons de réaliser de plus grands progrès encore dans ces domaines.

Tout en continuant à concentrer nos efforts sur les jeunes, nous travaillons également parallèlement et avec le même sens des responsabilités à la préservation de l'environnement dans le but d'assurer un environnement sain et meilleur à la prochaine génération. A cet égard, je tiens à informer l'Assemblée générale que mon pays a récemment adhéré à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Cette démarche est conforme à notre conviction selon laquelle les accords internationaux sur l'environnement et notre attachement à ces accords sont la façon appropriée de protéger cette planète et ses ressources.

L'environnement, dont dépend la survie de cette planète, souffre toujours de la pollution et de l'épuisement des ressources essentielles. Une telle situation nuit à la prospérité des habitants de la planète. En l'absence de plans économiques opérationnels et efficaces et de procédures particulières pertinentes pour l'exécution de programmes de conservation de l'environnement, les perspectives de succès seront alors bien faibles.

Comme dans d'autres domaines, les niveaux de développement économique qui diffèrent d'un pays à l'autre sont les causes des problèmes écologiques. A notre avis, la récession économique chronique actuelle dans le monde n'a pas permis de réévaluer ni de redéfinir nos priorités économiques. Il existe toutefois un besoin pressant et urgent de procéder à cette réévaluation dans le contexte des défis écologiques et économiques qui nous attendent.

La récession qui frappe actuellement les pays industrialisés est causée par la détérioration des taux de croissance dans les pays du tiers monde. Nous espérons que les pays développés réaliseront qu'il importe de permettre aux pays en développement de revitaliser leurs économies afin que l'ordre économique puisse atteindre de nouveau l'équilibre entre l'offre, de laquelle dépendent les économies des pays industrialisés, et la demande, qui constitue la base de la croissance économique pour les pays du tiers monde.

Nous sommes préoccupés par le fait que si les pays développés se désintéressent de la question et n'apportent pas leur appui total aux besoins essentiels à la reprise économique des pays du tiers monde, la récession économique gagnera les pays industrialisés et nous ferons face à une récession cancéreuse qui affectera le monde entier et aura des conséquences négatives désastreuses.

Enfin, il faut dire que malgré tout cela, nous devrions envisager avec optimisme les perspectives de création d'un nouveau monde de paix, de fraternité et de prospérité. Indépendamment des nombreux foyers de tension régionaux et ethniques, nous sommes sûrs que les débats constructifs qui se dérouleront au cours de la présente session et à tous les niveaux assureront l'émergence d'un monde meilleur pour un siècle à venir, libéré de toutes les séquelles tragiques du passé. Notre meilleure garantie qu'il en sera ainsi est que notre avenir commun dépendra de la coopération positive entre tous les Etats dans l'intérêt de la stabilité et de la prospérité internationales, dans un monde régi par le droit et conformément aux commandements de la justice et de la sagesse.

M. Niehaus Quesada (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) :

Quatre années se sont écoulées depuis la fin de la guerre froide, depuis l'écroulement du vieil ordre idéologique. Il y a quatre ans, on nous a dit que la guerre et l'affrontement mondial étaient terminés et que l'histoire elle-même avait fini par céder la place à une ère nouvelle. Aujourd'hui, les espoirs et illusions d'hier sont confrontés à une réalité connue de tous. Qu'est-ce qui nous empêche de transformer notre monde en un champ fertile et en une résidence commune pour tous les êtres humains?

Cette étape commence alors qu'un nouveau sentiment d'espoir anime les coeurs des hommes. Les accords conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine nous ont montré que la paix était possible, que pour vivre en harmonie il n'est pas besoin de prodiges mais seulement de conscience et de volonté. Nous savons que ces premiers rapprochements, s'ils sont honorablement respectés par les deux parties, pourront faire éclore une aube nouvelle, non seulement pour Israël et la Palestine mais aussi pour tous les peuples du Moyen-Orient, - un nouvel élan vers la paix et la prospérité, dans lequel se concrétisera la sublime vision du Coran :

"Oui, ceux qui ont cru et ceux qui se sont judaïsés, et les Nazaréens et les Sabéens, quiconque a cru en Dieu et au Jour dernier et fait bonne oeuvre, pour ceux-là, leur récompense est auprès de leur Seigneur. Sur eux, nulle crainte; et point ne seront affligés."
(*Sourate 2, 62*)

Mais si Israéliens et Palestiniens se serrent la main et font preuve de bon sens, la tragédie de la Bosnie-Herzégovine continue de couvrir le monde de honte. Un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, qui n'a jamais parlé de "nettoyage ethnique" ni d'intolérance religieuse, s'efforce de survivre au halalli le plus sanglant auquel ait assisté l'Europe depuis 1945, et cela face à la passivité et à l'indifférence des nations. Il est scandaleux que l'agression impitoyable que subit la Bosnie-Herzégovine ne se soit pas heurtée à des réponses plus résolues et efficaces de la part d'une communauté internationale qui se réjouit de la fin de la guerre froide.

Durant des décennies, les échos de cette guerre froide ont résonné dans cette salle. La confrontation Est-Ouest était perçue comme un obstacle majeur à ce que les peuples du monde puissent réaliser ensemble leurs aspirations communes à la liberté, à la justice et au développement. La division idéologique, nous disait-on, effritait les efforts qui tendaient à faire participer toute l'humanité aux avantages du développement.

Aujourd'hui, on ne parle plus ni de guerre froide, ni de conflit d'idéologies, ni d'équilibre de la terreur. Et pourtant, la réalité de ces années continue à nous marquer au fer rouge. Certains murs se sont effondrés, mais d'autres se sont élevés. Les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine demeurent les oubliés, les marginalisés, les êtres humains de seconde zone. L'écart technologique s'est transformé en abîme. Le progrès matériel s'éloigne toujours plus de nos terres et la coopération s'amenuise à vue d'oeil. Le dialogue Nord-Sud s'est réduit, une fois de plus, à un monologue implacable ou, dans le meilleur des cas, à un

exercice rhétorique auquel sont rarement conviées la justice et l'équité. Et quand on parle de nouvelles initiatives de coopération, telles que celles récemment annoncées par le peuple palestinien, on n'envisage pas d'augmenter globalement les montants mais d'opérer des coupes dans d'autres programmes. Déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul, pour reprendre un vieux dicton castillan très imagé.

Que représente la nouvelle paix pour les peuples du tiers monde? La sécurité de savoir que leurs enfants ne mourront pas sous les balles, mais continueront de mourir de faim et de maladies endémiques? L'assurance qu'ils n'auront plus à aller à la guerre, mais qu'ils continueront à aller à l'école sans être assurés d'une vie décente, d'un travail décent, et sans bénéficier d'une assistance médicale appropriée?

Parfois l'on ironise sur l'optimisme de la diplomatie des années 20, avec ses pactes de renonciation à la guerre et sa naïveté lorsqu'elle pensait que la Société des nations pourrait remédier à tous les problèmes. Nous savons tous comment cela s'est terminé, tant pour ce qui est de cet optimisme que de cette société, mais il semble que nous n'en ayons pas tiré de leçon. Si la communauté internationale des années 90 ne transforme pas la fin de la guerre froide en un véritable effort pour que le monde ne soit plus qu'un, pour qu'il n'y ait plus de pays de première et de seconde zone, nous vivrons très vite des réalités beaucoup plus tragiques que celles que nous avons déjà vécues.

Monsieur le Président, mon pays a accueilli avec joie la décision de l'Assemblée générale de vous choisir pour présider cette quarante-huitième session. Nous vous prions d'accepter les sincères félicitations du Costa Rica, nation qui, comme le Guyana, fait partie de la grande fraternité des Caraïbes et qui est convaincue que sous votre direction avisée, l'Assemblée générale pourra répondre aux aspirations de paix et de développement pour le bien de l'humanité tout entière.

Je voudrais, en cette occasion, exprimer nos sentiments de solidarité avec le peuple et le Gouvernement de l'Inde dans leur douleur.

La situation actuelle est particulièrement critique pour les Etats comme ceux de l'Amérique centrale et des Caraïbes qui, en raison de leurs dimensions territoriales et démographiques et de la faiblesse de leurs économies, représentent peu de chose pour le monde développé. Et lorsque les petits pays périphériques cherchent à unir leurs efforts, ils se heurtent vite aux portes infranchissables des organismes financiers internationaux, des grands blocs

économiques, des entreprises transnationales, qui essaient même de susciter de la méfiance et des affrontements entre nous.

Nous ne demandons pas qu'on nous fasse de cadeaux. Les limousines ne font pas partie d'une politique internationale réaliste et de grande portée. Ce dont nos pays ont besoin, c'est d'une meilleure compréhension de nos réalités, d'une plus grande ouverture pour nos produits et d'un appui plus sincère et efficace à notre volonté de vivre dans la paix et la démocratie. Ce dont ont besoin les pays-sous développés, c'est d'un changement d'attitude motivé par le sens de l'identité inaliénable du genre humain, d'un changement de cette incroyable insolence avec laquelle le monde développé contemple les tragédies du nôtre.

Le cas de l'Amérique centrale illustre très clairement jusqu'où nous mène cette indifférence générale. Avec un effort prolongé et difficile, appuyé par des manifestations multiples de la part de la communauté internationale, les peuples d'Amérique centrale ont laissé derrière eux des années de convulsion sanglante. Ils ont décidé d'entreprendre avec enthousiasme une nouvelle vie, fondée sur la paix, sur la démocratie et sur la liberté. Mais cette Amérique centrale joyeuse qui renaît pour ses fils a constaté que les portes se ferment l'une après l'autre. Ceux qui s'intéressaient à l'Amérique centrale du sang et des tranchées ne veulent plus rien savoir de l'Amérique centrale des pauvres, de l'Amérique centrale qui réclame la coopération, le développement, la compréhension de ses drames sociaux et économiques.

Les chiffres nous trompent parfois. On dit, par exemple, que le Nicaragua reçoit 500 millions de dollars des Etats-Unis d'aide extérieure. Cela fait très bonne impression. Ce qu'on oublie de dire c'est que 450 de ces 500 millions retournent là d'où ils viennent : le service de la dette extérieure. Entre-temps, dans ce pays frère apparaissent des poussées de violence chaque fois plus inquiétantes, qui sont le reflet de sa situation angoissante. Au Guatemala il y a déjà eu une tentative de coup d'Etat, dont l'échec ne s'est pas traduit par un plus grand appui extérieur à la consolidation de la démocratie guatémaltèque dans les secteurs les plus nécessiteux.

Nous ne savons pas dans quel pays d'Amérique centrale éclatera la prochaine crise, mais elle ne saurait tarder. Il est regrettable que ceux qui ont tant parlé et tant dit sur la démocratie et la liberté, sur la paix et le développement de l'Amérique centrale, brillent aujourd'hui par leur absence. Ma délégation se demande, ce qu'il est advenu des appuis, des promesses, des offres mirifiques, du flot de bonnes paroles d'il y a quelques années?

Prenons par exemple le cas de la banane. Tout au long de la crise sanglante que l'Amérique centrale a connue, la Communauté européenne a exprimé maintes fois son appui à une solution pacifique et négociée. Elle a appuyé chaleureusement les initiatives visant à transformer l'Amérique centrale en une terre de liberté et de démocratie, afin d'éloigner de nos pays les intérêts stratégiques des grands blocs épris d'hégémonie. Ces résultats obtenus, cette même Europe dresse maintenant de sérieux obstacles pour empêcher l'accès des bananes centraméricaines sur ses marchés, sans se soucier des milliers de familles modestes qui dépendent de cette activité. D'autres démocraties latino-américaines se heurtent à la même attitude et, comme si cela ne suffisait pas, les pays en question cherchent à provoquer un conflit entre les pays producteurs de bananes des Caraïbes et ceux d'Amérique latine, suivant en cela l'habitude des métropoles coloniales; ils voudraient encourager un antagonisme inexistant entre frères, ainsi que la division pour dissimuler les obstacles que dans d'autres contextes ils sont les premiers à dénoncer comme étant injustes.

Le Costa Rica estime que le moment est venu d'entamer un dialogue franc et ouvert qui permettra de trouver une solution juste et adéquate à ce grave problème. A cette fin, nous invitons les pays membres de la Communauté européenne et les pays producteurs d'Amérique latine et des Caraïbes, sans exception, à entamer des pourparlers politiques qui, parallèlement - et sans leur porter préjudice - aux procédures juridiques entamées sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), faciliteront un rapprochement des positions entre les deux seules parties au problème : les pays producteurs et les pays consommateurs. Ces contacts devront se fonder sur la reconnaissance du droit des pays latino-américains de vendre leurs fruits aux marchés communautaires et la juste réaffirmation de l'octroi de tarifs préférentiels aux pays des Caraïbes, dans le contexte des Conventions de Lomé.

Alors que la démocratie s'efforce de prendre racine en Amérique centrale, les pays développés limitent l'ouverture de leurs marchés aux produits centraméricains, diminuent ou annulent les programmes de coopération et adoptent des attitudes d'une sévérité inexplicable dans les négociations commerciales et financières, et même dans les relations diplomatiques. Ils traitent l'Amérique centrale de la paix et de la liberté comme ils n'ont jamais traité l'Amérique centrale de la violence.

Mon pays, qui ne souffre plus depuis de nombreuses décennies des calvaires de la dictature et de la guerre civile, qui maintient intacte sa tradition en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, a dû affronter les mêmes attitudes d'indifférence, d'inconscience et d'orgueil. A cet égard, nous attirons l'attention sur l'inquiétante décision

prise par le Gouvernement des Etats-Unis de donner suite à une requête administrative introduite à l'encontre du Costa Rica selon laquelle les travailleurs costa-riens ne jouiraient pas des droits internationalement reconnus. Cette requête méconnaît notre législation du travail qui, en matière de droits et de garanties accordés aux des travailleurs, est bien supérieure depuis 50 ans à celle de nombreux pays développés, y compris les Etats-Unis. La menace visant à exclure le Costa Rica du système commercial préférentiel non seulement constitue une ingérence claire dans les affaires internes de notre système juridique mais, plus spécialement, méconnaît les principes qui régissent la coexistence entre les Etats et, en particulier, le respect des droits souverains, et cette attitude s'écarte des principes traditionnels et des valeurs démocratiques qui ont toujours existé entre nos deux peuples et nos deux gouvernements.

La tâche tendant à consolider les progrès du processus de paix centraméricain incombe à chacun de nous. En premier lieu, la consolidation de la paix et de la démocratie, ainsi que la priorité accordée au développement humain en tant que nouvel engagement politique, exigent un véritable consensus national bénéficiant d'un engagement large et participatif des gouvernements et des secteurs organisés de la société civile.

En second lieu, les gouvernements centraméricains doivent adopter une attitude nouvelle et créatrice qui reprenne, adapte et mette à jour les accords politiques régionaux et, à partir d'une optique nouvelle de la situation, dirigent les efforts et les activités régionaux en faveur d'une nouvelle Amérique centrale. Afin que prévalent la paix, la liberté, la démocratie et le développement, il faut parvenir à un consensus national et régional sur des questions fondamentales telles que la primauté du droit, le renforcement des institutions démocratiques, le développement d'une culture politique démocratique, la promotion et le respect des droits de l'homme, la décentralisation économique et politique, la prise de décisions au niveau local, la modernisation de la production, la garantie de l'égalité des chances, l'élargissement des espaces économiques, le développement social et la préservation du patrimoine de la société de l'avenir.

En troisième lieu, la collaboration et l'engagement des centraméricains dans la réalisation de cette nouvelle Amérique centrale sont nécessaires mais, en même temps, la participation de la communauté internationale est indispensable pour concrétiser les engagements que la région assumera dans sa transition vers la paix, la liberté, la démocratie et le développement. Dans cette optique, le Costa Rica demande instamment à l'Assemblée générale de décider en temps opportun d'apporter son appui politique et matériel pour régler ce nouveau problème qui se pose en cette fin de siècle à l'Amérique centrale.

Dans la situation actuelle, le rôle des organisations internationales et régionales en tant que promoteurs et garants de la paix et du développement, en tant que porte-drapeau de l'harmonie et de la coopération entre les Etats, devient plus décisif que jamais. Pendant de longues années, des lamentations se sont fait entendre sur les problèmes que les conflits idéologiques posaient à l'ONU et qui l'empêchaient d'agir avec dynamisme et efficacité. Aujourd'hui ces heures sombres sont loin derrière nous et il y a déjà eu certainement des signes importants qui montrent que notre organisation et d'autres organisations internationales peuvent et doivent apporter de nombreuses contributions précieuses et décisives à la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi précisément nous nous trouvons à un moment clef et nous devons redéfinir et transformer l'ONU et les organisations régionales pour en faire des mécanismes vitaux afin qu'une vie de paix, de liberté et de développement illumine tous les peuples de la Terre.

Il y a plus d'un an, le Secrétaire général a présenté une série d'idées importantes concernant la restructuration de notre organisation. Mon pays a exprimé son appui à ces propositions avisées mais, en même temps, il estime que vu les circonstances actuelles, il importe particulièrement de réfléchir profondément à l'importance du rôle que les organisations internationales devraient jouer en tant que constructeurs d'un monde de paix et de réalisateurs d'un développement pour tous les peuples.

Mon pays estime que l'Organisation des Nations Unies ne peut continuer d'ignorer le cas de la République de Chine à Taïwan. L'existence de ce pays exemplaire et l'avenir de ses 21 millions d'habitants nécessitent un réexamen de ses relations avec l'Organisation. Nous appuyons sans réserve la création d'une commission spéciale chargée d'étudier la question et de trouver une solution satisfaisante, conforme aux principes fondamentaux du droit international.

Nous favorisons depuis de nombreuses années la création et la mise en oeuvre de deux instruments importants des Nations Unies, qui sont indispensables à la réalisation des objectifs de paix et de défense des droits fondamentaux de l'Organisation : l'Université pour la paix et le Haut Commissariat pour les droits de l'homme. Nous demandons que ces deux institutions, qui constituent de véritables piliers pour la réalisation des principes de la Charte, soient dûment appuyées.

Ma délégation se félicite des efforts que font les Nations Unies dans des situations comme celles qui règnent en Haïti et en Somalie. La défense de la paix et de la sécurité dans le monde demeure une responsabilité capitale. C'est pourquoi nous appuyons tous les efforts qui sont faits dans le domaine du désarmement et de la limitation des

armements et nous sommes particulièrement préoccupés par le cas de pays qui, comme la Corée du Nord, rejettent les contrôles dont le but est d'assurer la non-prolifération des armes nucléaires. Mais le Costa Rica estime, par ailleurs, qu'il est essentiel que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ne perdent pas de vue le rôle que doit jouer cette organisation pour rendre la paix féconde - une "tâche sublime", pour reprendre les termes utilisés par Amilcar Cabral, pour définir l'évolution progressive de l'humanité vers la dignité et l'épanouissement sans limites.

Le monde est indivisible. Les préoccupations que nous partageons à l'égard de la paix ou de la dégradation de l'environnement le montrent bien. Pourquoi ne pas accepter également le fait que l'humanité est indivisible et que tous ceux qui la composent ont le droit au développement et à la liberté?

L'engagement pris l'année dernière à Rio de Janeiro, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, d'entreprendre ensemble la recherche d'un développement durable, c'est-à-dire un développement qui tienne compte des dimensions économiques et environnementales autant que des dimensions politiques, sociales et culturelles, est une condition fondamentale de la vraie paix et d'une vie digne pour tous les peuples de la Terre, aujourd'hui comme demain. La tenue de cette conférence et les accords qui y ont été conclus constituent, malgré leurs limitations, un grand succès pour notre organisation. A cet égard, il est très important que de nombreux pays, y compris le mien, se soient attelés à la tâche consistant à faire respecter les engagements pris. Nous nous félicitons également des mesures adoptées pour élargir le débat sur le développement que nous souhaitons, et qui a été lancé par les Nations Unies lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social, de la Conférence mondiale sur la femme et de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires. Pour que tous ces efforts soient réellement couronnés de succès, il est indispensable que les pays industrialisés tiennent leur promesse faite à Rio de Janeiro de fournir des ressources financières nouvelles et complémentaires. Jusqu'à présent, ils n'ont guère fait d'efforts en ce sens.

Nous avons vécu des divisions pendant près de 50 ans, nous nous sommes battus pour des idéologies et nous sommes inquiétés des hégémonies. Dans une large mesure, nous avons dépassé ces années stériles, mais il reste encore tant à faire! Nous sommes confrontés à des haines de tout genre, à une planète polluée, à des catastrophes naturelles, à l'analphabétisme, et à des peuples qui souffrent de la faim et de la maladie. Toutefois, le système international qui a su éviter que la guerre froide ne débouche sur une catastrophe

militaire doit pouvoir également venir à bout de ces autres catastrophes que subit l'humanité. Si nous voulons éviter le retour des alliances militaires et des idéologies de cette époque, nous devons dès que possible les remplacer par une solidarité qui ignore les intérêts économiques. Ma délégation croit fermement que la transformation qualitative dont a besoin la communauté internationale doit avant tout être envisagée par cette organisation, à savoir la création d'une grande famille sans Est ni Ouest, sans Nord ni Sud. Les frères ignorent les points cardinaux.

Dans son livre *Things Fall Apart*, Chinua Achebe nous parle d'un village au Nigéria dont la récolte est mauvaise. Pour encourager un jeune homme, son père lui dit :

"Ne désespère pas. Je sais que tu ne désespéreras pas. Ton coeur est courageux et digne. Un coeur digne peut survivre à un grave problème parce que ce problème n'atteint pas sa dignité. Mais il est plus difficile et plus amer quand tu es seul à y faire face..."

C'est dans la solidarité et dans l'union que l'on trouve l'espoir. L'humanité est indivisible. Tous les peuples de la Terre doivent comprendre que nous partageons le même avenir, que pour l'humanité il n'existe plus de problèmes qui n'affectent que les autres ni de destins différents.

Si nous agissons ensemble, avec une volonté sincère et dans un seul et même esprit, nous pourrions transformer notre monde en une demeure commune et en une terre fertile de nature à promouvoir le respect de la dignité de tous les êtres humains, unis devant un même avenir de paix, de justice et de liberté.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) :

En 1965, trois des hommes d'Etat les plus éminents des Caraïbes ont créé une institution chargée de favoriser la coopération et d'accélérer le rythme de développement de leurs pays. Errol Barrow, de la Barbade, Forbes Burnham, du Guyana, et V. C. Bird, d'Antigua-et-Barbuda se sont rencontrés à Dickenson Bay, à Antigua. Ils y ont signé un document historique qui créait l'Association de libre-échange des Caraïbes (CARIFTA).

Les trois pays qu'ils dirigeaient n'étaient pas encore des Etats souverains, mais ces hommes d'Etat visionnaires prévoyaient l'apparition d'une région des Caraïbes indépendante, anglophone et capable de jouer un rôle significatif dans les affaires internationales. Toute cette région a fait l'objet, de 1492 à l'histoire récente, d'intrigues internationales et d'une compétition internationale. Il était donc normal que cette région, une fois maîtresse de ses ambitions et aspirations, aide à façonner l'histoire du monde.

En 1973, l'Accord de libre-échange CARIFTA a été transformé en une institution plus vaste appelée la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Aujourd'hui, 20 ans après sa création, tous les citoyens des 13 pays de la CARICOM, qu'ils vivent aux Caraïbes ou dans la diaspora, célèbrent le moment historique où un fils des plus compétents du Guyana est élu Président de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session.

Votre brillante carrière universitaire, vos remarquables talents de diplomate et votre direction chaleureuse et digne, Monsieur le Président, ont assuré votre élection unanime. Les habitants d'Antigua-et-Barbuda se réjouissent avec vous et votre pays, et ma délégation s'engage à vous prêter tout l'appui et toute la coopération voulus.

Ma délégation se félicite du rôle qu'ont joué les pays non anglophones qui sont membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, dont le plein appui était nécessaire pour réaliser ce noble objectif. Les 33 Etats de la région ont, sans heurt, fait d'immenses progrès dans cette instance et dans d'autres instances pour renforcer les liens de coopération et d'amitié qui nous unissent. Nous ne sommes divisés que sur une seule question commerciale, mais elle est importante; nous comptons toutefois trouver bientôt une solution à l'amiable qui soit à la satisfaction des deux parties.

Au cours de l'année écoulée, notre groupe régional d'Etats a travaillé de concert pour trouver une solution à la crise haïtienne. Les délégations du Brésil et du Venezuela, membres régionaux du Conseil de sécurité, n'ont ménagé aucun effort pour inclure la région tout entière au processus de prise de décisions du Conseil lorsqu'il s'agissait d'Haïti, un autre membre régional. Les Etats-Unis doivent également être félicités à cet égard.

Les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes attendent impatiemment le retour du Président Aristide en Haïti le 30 octobre, dans trois semaines, lorsque l'histoire y reprendra son cours normal. Malgré la violence et les tactiques dilatoires employées par les dirigeants militaires en Haïti, Antigua-et-Barbuda est certaine que les forces de la bonne volonté, de la modération et de la démocratie l'emporteront.

Je souhaite faire remarquer qu'aucun embargo précédemment imposé par le Conseil de sécurité dans le but de faire respecter la volonté de la communauté internationale n'a jamais été aussi rapide et efficace que l'embargo imposé contre le régime illégitime d'Haïti. Ma délégation considère cet épisode comme un tournant dans l'histoire des mesures prises par le Conseil de sécurité pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

Avant les mesures prises par le Conseil de sécurité en ce qui concerne Haïti, les menaces à la paix et à la sécurité internationales ont été définies étroitement comme l'emploi de la force par un Etat souverain contre un autre Etat, ou une certaine forme d'affrontement violent entre ou parmi des Etats. Un petit Etat comme le mien, incapable de livrer une guerre et qui n'est plus un objet de conquête, définit la paix et la sécurité internationales plus largement.

Une extrême pauvreté et le désastre écologique qui en découle caractérisent Haïti et sont des menaces pour la paix et la sécurité de cet Etat souverain et de ses voisins. Ce n'est ni la force ni les menaces violentes qui portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales mais la pauvreté et ses conséquences. Antigua-et-Barbuda, petit Etat insulaire et un allié de la démocratie et de la légitimité dans les Amériques et certainement en cette instance, s'enorgueillit du fait que tous les membres de la CARICOM ont plaidé pour cette cause ici aux Nations Unies et ailleurs et qu'Haïti peut compter sur nous pour poursuivre inlassablement nos efforts.

Antigua-et-Barbuda n'abandonnera pas non plus sa lutte contre le trafic illégal des stupéfiants. Situés entre les fournisseurs du Sud et les marchés du Nord, notre situation géographique nous a jetés dans la bataille contre ce fléau. Nous nous engageons à consacrer nos maigres ressources à la lutte mondiale contre cet ennemi mondial.

L'apartheid, autre ennemi mondial, est à l'agonie. Mon petit pays est fier de savoir que notre voix a aidé à renverser ce système odieux en Afrique du Sud. Depuis son indépendance il y a 12 ans, en 1981, mon petit pays a appuyé les aspirations légitimes des peuples opprimés partout dans le monde, mais en particulier celles de la population majoritaire en Afrique du Sud.

En avril de l'année prochaine, lors des élections démocratiques qui se tiendront pour choisir un gouvernement représentatif en Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda pourra également célébrer une victoire, celle de la justice contre l'injustice, des idéaux démocratiques contre la dictature, du bien contre le mal. La communauté internationale doit dès maintenant envisager de venir en aide à une Afrique du Sud affaiblie, dont le besoin d'établir une économie saine dans un monde d'après-apartheid est maintenant encore plus apparent.

En avril prochain, lorsque l'apartheid subira sa défaite finale, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires se tiendra à la Barbade. Cette conférence est la première mise à l'épreuve de la volonté de la communauté internationale depuis le Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio en juin dernier. Vous vous rappellerez, Monsieur le Président, que la plus

importante conclusion du Sommet de la Terre de l'année dernière était que la civilisation industrielle avait des lacunes fondamentales.

Le développement basé sur les modes actuels de consommation et de distribution des produits et de déversement des déchets suivis par le monde développé n'est pas viable. Des quantités abondantes de toxines et de gaz nocifs libérés dans l'atmosphère modifient notre environnement global et il est prévu que le climat de la Terre, la biodiversité de sa faune et de sa flore, l'agriculture, tous les animaux vivants et pour la santé et le bien-être de l'homme en subiront des conséquences fatales.

N'oublions pas que la contribution des petits Etats insulaires aux changements climatiques, au réchauffement global et à l'élévation du niveau de la mer est nulle, mais que les effets des changements climatiques, du réchauffement global et de l'élévation du niveau de la mer réduiront à néant les petits Etats insulaires comme le mien. Notre existence même est en jeu; notre paix et notre sécurité sont menacées par les activités d'Etats importants et riches dont les présomptions en ce qui concerne les ressources de la Terre doivent être complètement révisées.

La Conférence de la Barbade établira un programme d'action visant à éliminer ces catastrophes imminentes causées par l'homme et à réaliser un développement durable dans les petits Etats insulaires. Il faut que la communauté internationale donne son appui et montre sa bonne volonté si nous voulons réaliser un développement durable et prévenir le désastre.

Les petits Etats insulaires sont l'infanterie dans cette bataille menée pour sauver la planète. Nous serons les premières victimes, mais non pas les dernières, si des changements radicaux n'interviennent pas rapidement dans le monde développé.

La catastrophe peut aussi être évitée sur le dernier continent inhabité de la Terre. L'Antarctique, région sauvage, pure et glacée, dont les eaux abondent dans le maillon le plus important de la chaîne alimentaire des océans, dont les vents contrôlent les systèmes climatiques de la Terre, dont les toundras gardent les secrets du passé de la Terre et dont les icebergs déterminent le niveau des océans aux quatre coins du monde, ne doit jamais devenir la possession de grands Etats seulement. Antigua-et-Barbuda ne reconnaîtra jamais la souveraineté d'un Etat quel qu'il soit sur l'Antarctique.

De fait, travaillant avec d'autres délégations qui partagent nos vues, nous continuerons d'insister pour y interdire à jamais l'extraction minière et la prospection pétrolière, certains que tout autre arrangement conduirait à

accélérer la détérioration mondiale de l'environnement, au détriment des petits Etats insulaires notamment. Selon nous, l'Antarctique doit être proclamée parc mondial et placée sous le contrôle de notre organisation mondiale.

Les nombreux peuples du monde doivent apprendre à vivre en harmonie avec l'environnement terrestre et en paix les uns avec les autres. Pendant l'année écoulée, le nombre de victimes qu'ont entraîné les querelles et les guerres ethniques a été supérieur au nombre d'habitants de mon pays et de plusieurs autres pays de la CARICOM réunis. Toutes les sociétés multiraciales et multiethniques doivent apprendre à surmonter pacifiquement leurs rivalités ancestrales et actuelles, sinon les ressources qui pourraient être investies dans le développement le seront nécessairement dans le maintien de la paix.

Les missions de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies coûtent plus de 3,5 milliards de dollars par an. De ce fait, l'aide au développement est considérablement réduite. Les Etats pacifiques comme le mien ont un intérêt économique à voir diminuer le besoin d'opérations de maintien de la paix. Malheureusement, on s'attend que de nombreuses autres dissensions et conflits ethniques ou religieux se produisent dans un avenir proche et que les Nations Unies aient à intervenir.

En conséquence, ma délégation félicite le Liechtenstein pour le rôle qu'il a décidé de jouer dans cette instance. Ce petit Etat européen s'efforce de trouver une solution structurée aux situations où des groupes rivaux à l'intérieur d'un Etat exigent un certain degré d'autodétermination. La taille d'un pays n'a rien à voir avec l'aptitude de ses dirigeants ou avec son potentiel à émettre de grandes idées. Antigua-et-Barbuda oeuvrera avec ce petit Etat pour promouvoir une solution permanente aux conflits ethniques destructeurs au sein des Etats.

Les populations autochtones du monde doivent aussi être protégées en permanence et les injustices qu'elles subissent depuis si longtemps doivent rapidement cesser. A cette fin, l'Organisation des Nations Unies a proclamé 1993 Année internationale des populations autochtones. Il est encore trop tôt pour connaître l'impact de cette déclaration. Un fonds a été créé dans le cadre des Amériques pour venir en aide aux populations autochtones de ma région; le Brésil et le Venezuela ont fait preuve de courage dans leur appui en faveur des Yanomamis, une population de la forêt amazonienne.

Antigua-et-Barbuda souhaite que l'on proclame une Journée internationale des populations autochtones. Antigua-et-Barbuda, dont les derniers Arawaks et les derniers Caraïbes ont disparu en 1492, se doit de veiller à ce que les Nations Unies se souviennent et protègent comme il

convient les populations autochtones sans défense du monde entier, qui ont habité la terre de leurs ancêtres pendant de nombreuses générations.

Le peuple d'Antigua-et-Barbuda condamne les responsables du violent conflit qui continue de faire rage en Bosnie-Herzégovine, et déplore les attaques perpétrées contre le personnel de maintien de la paix en Somalie tout comme il abhorre les campagnes de destruction menées par des mercenaires en Angola. Les guerres civiles au Libéria et au Mozambique continuent à faire rage avec la même brutalité et le conflit qui a éclaté à l'intérieur de la Géorgie les égalera probablement en termes de férocité et de destruction.

Au Moyen-Orient, la lueur de paix est peu à peu devenue une lumière aux multiples faisceaux. Nous espérons que les Israéliens et les Palestiniens seront en mesure de trouver la source d'une paix durable. A moins qu'Israël puisse exister à l'intérieur de frontières sûres et que les Palestiniens puissent édifier leur propre Etat souverain, la possibilité d'établir la paix dans cette région pourrait disparaître peu à peu.

Nous saluons le vent de paix qui souffle sur le Liban. Ses citoyens industriels, chassés par un conflit sans fin, peuvent maintenant rendre à leur patrie un peu du talent et des ressources qu'ils ont hérités de leur riche culture. Le Liban peut certainement compter sur ses fils et filles de la diaspora; leur générosité est aussi légendaire que l'amour qu'ils ont pour leur pays.

Nous nous félicitons que la Commission de démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït ait réussi, en mai 1993, à se prononcer définitivement sur la frontière entre ces deux pays. De même, nous sommes heureux de l'adoption de la résolution 833 (1993), par laquelle le Conseil de sécurité garantit l'inviolabilité de la frontière entre les deux Etats. Cette garantie, outre qu'elle renforce la stabilité et la sécurité dans la région, devrait empêcher tout nouveau conflit entre les deux voisins.

Mon peuple se réjouit avec les pays d'Amérique centrale de la paix qui s'est installée chez eux. Toutefois, si nous voulons éviter que des guerres civiles éclatent à l'avenir, les systèmes économiques qui prévalent en Amérique centrale doivent pratiquer davantage l'inclusion. En répartissant les richesses, des méthodes doivent être trouvées pour que les pauvres reçoivent davantage que de simples bribes.

Nous notons que l'appauvrissement du peuple cubain est dû en grande partie aux conditions extérieures, et nous compatissons donc avec le peuple de cet Etat frère des Caraïbes. Au cours des premières décennies de ce siècle, les Cubains ont accueilli des travailleurs pauvres venus de

l'île voisine d'Antigua. Aujourd'hui, les habitants d'Antigua-et-Barbuda, solidaires du peuple cubain, souhaitent qu'il soit rapidement mis fin à ses souffrances.

Je manquerais à mes devoirs si, pour terminer, je n'exprimais pas au Président sortant, M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, la reconnaissance de ma délégation pour l'important rôle qu'il a joué au cours de la précédente session de l'Assemblée générale. C'est sous sa présidence que six nouveaux Membres se sont joints à notre organisation. Je me félicite de l'admission de la République tchèque, de la Slovaquie, de l'Erythrée, de Monaco, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et d'Andorre. Leur présence a grandement contribué à renforcer le caractère universel de notre organisation, qu'elle revendique à juste titre, le nombre de ses Membres atteignant maintenant 184.

Ma délégation voudrait dire à cet égard qu'Antigua-et-Barbuda est favorable à un élargissement raisonnable du Conseil de sécurité pour refléter les nouvelles réalités. Toutefois, notre délégation ne s'associera à aucun consensus sur un élargissement si les critères de sélection pour les nouveaux Membres impliquent un certain niveau de richesse ou de population. Bien qu'il n'ait pas l'ambition de siéger au Conseil de sécurité, mon petit pays ne saurait accepter d'en être exclu à jamais. Cette exclusion reviendrait à le tenir pour moins souverain que les grands Etats.

Ce sont souvent les petits Etats qui, n'ayant aucun intérêt matériel dans le règlement des différends, peuvent le mieux articuler la conscience morale de notre institution. Mais, plus important encore, notre propre survie exige que nous contribuions à l'instauration d'un nouvel ordre mondial dont le fondement sera le pouvoir de décision du Conseil de sécurité. Nous voulons simplement garder toutes les portes ouvertes, car nul ne sait ce qui attend les générations futures.

Ma délégation voudrait, pour terminer, rappeler que le 31 mars 1918 - il y a 75 ans - une autre génération d'habitants d'Antigua-et-Barbuda a défié un système d'exploitation immoral qui les avait laissés appauvris matériellement. Nos grand-mères et nos grand-pères, alors jeunes et vigoureux, étaient résolus à bâtir, pour eux-mêmes et pour leurs descendants, un avenir meilleur que celui dont ils avaient hérité. En 1918, la brutalité a été la seule réponse à leur appel légitime aux droits des travailleurs.

Vingt ans plus tard - en 1938 - une Commission bienveillante devait conclure que les conditions déplorables prévalant alors dans mon pays exigeaient une infusion massive de fonds publics et de bonne volonté afin de redresser la situation. C'est en 1943 - il y a 50 ans, et

25 ans après la révolte de 1918 - après qu'un nationaliste du nom de V. C. Bird eut pris la direction de l'organisation des travailleurs, que mon petit pays a véritablement commencé sa métamorphose.

Soixante-quinze ans après mars 1918, l'Antigua-et-Barbuda qui s'est développée ne ressemble en rien au pays que l'histoire avait légué. Lorsque V. C. Bird et ses collègues du syndicat ont accéléré notre marche vers la liberté et vers de meilleures conditions matérielles, à partir de 1943, ils avaient la vision d'une Antigua-et-Barbuda qui, 50 ans plus tard, est pratiquement devenue réalité.

Alors que V. C. Bird et sa génération passent le flambeau à la génération suivante, nos hommes âgés ont des visions et nos jeunes femmes ont des rêves. Les habitants d'Antigua-et-Barbuda savent que certains critiques étrangers souhaiteraient que leur liberté leur soit enlevée. Nous avons payé le prix de notre liberté et nous la défendrons à jamais. Nous reconnaissons, en outre, le rôle que jouent l'Organisation des Nations Unies et le droit international dans la préservation de la souveraineté des petits Etats.

Nous resterons donc à jamais fidèles aux institutions multilatérales comme la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, l'Organisation des Etats américains, le Commonwealth et l'Organisation des Nations Unies qui, ensemble, renforcent notre souveraineté. Le multilatéralisme est le meilleur allié de notre liberté et l'ONU notre meilleur garant.

Se souvenant du courage des héros de 1918, les habitants d'Antigua-et-Barbuda s'engagent à ne plus jamais permettre à l'injustice et à la force brutale de régner sur nos belles îles aimées. Ma génération continuera de faire tout ce qui est nécessaire pour laisser aux générations futures un héritage pacifique, où la justice régnera, où l'ignorance sera bannie et où la direction légitime sera le choix du peuple. Nous en faisons le serment.

M. Bassia (République centrafricaine) :

Le cours qui entoure aujourd'hui les relations internationales, s'il correspond aux contours qu'en ont défini les Etats, ne traduit pas moins les limites qu'accusent ceux-ci dans leurs efforts visant à harmoniser l'état du monde avec les nouvelles réalités sociales internationales. Les problèmes posés à la communauté internationale, du fait de cette dynamique sociale internationale, requièrent, pour être dominés, une action collective, concertée et adaptée, qui déborde le seul cadre national. Mon pays, la République centrafricaine, qui se réjouit de la prise de conscience des Etats à cet égard, ne peut que se féliciter d'une telle évolution au moment où s'ouvrent les travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Mais avant de donner le sentiment de ma délégation quant à la manière de faire partager, au niveau des Etats, cette nouvelle approche pour l'appréciation de laquelle nous n'aurons que trop recours à vos qualités que nous savons immenses, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation de la République centrafricaine pour votre élection à la présidence de nos travaux et vous assurer de sa totale coopération pour leur heureux aboutissement.

La sagesse et l'esprit de compromis par lesquels votre prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganey, a conduit les travaux de la dernière session emportent toute l'appréciation de ma délégation.

L'autorité retrouvée de notre organisation tient, certes, à la volonté des Etats Membres, mais également à la foi et à l'action tout aussi méthodique, rationnelle que pragmatique de notre Secrétaire général qui, en toute circonstance, s'emploie toujours à faire prévaloir les buts et principes de l'Organisation. Que M. Boutros Boutros-Ghali trouve ici l'expression renouvelée du soutien de la République centrafricaine.

Aussi ma délégation se réjouit-elle de l'admission au sein de notre organisation de la République tchèque, de la Slovaquie, de l'Erythrée, des Principautés de Monaco et d'Andorre ainsi que de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Cette admission satisfait à ce vœu toujours exprimé par la communauté internationale de voir l'ensemble des Etats de la planète faire partie de l'Organisation de sorte à en renforcer le caractère universel. Tous les Etats devraient en effet concourir, individuellement et collectivement, à défendre les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, et il n'est pas admissible que certains Etats continuent d'en être écartés.

C'est pourquoi il s'impose aujourd'hui, du point de vue de la délégation de la République centrafricaine, que la question de la place de la République de Chine au sein de l'Organisation soit reconsidérée. Car les immenses progrès réalisés par la République de Chine à Taïwan dans les domaines politique, économique et social l'autorisent désormais à reprendre cette place afin de lui permettre, mieux qu'elle ne l'a fait par le passé, de contribuer à l'essor de la coopération internationale par une participation active aux activités du système des Nations Unies.

Les développements aujourd'hui observables sur la scène internationale procèdent du processus de mutation que subit particulièrement ces dernières années le monde. Cette mutation affecte tous les domaines de la vie sociale internationale, et il est heureux que les Etats en tiennent compte dans l'ordonnement de leurs relations dont

dépend largement le cours du monde. Une tendance à la normalisation des problèmes s'affirme ainsi, qui amène les Etats à se poser désormais en gardiens des intérêts mondiaux. Ce phénomène est clairement illustré par la coopération et la concertation qu'ils entretiennent, dans l'esprit suggéré par notre Secrétaire général dans l'"Agenda pour la paix", pour contribuer à asseoir les conditions d'une paix réelle dans le monde.

En effet, malgré les survivances notables des réflexes liés à l'état de guerre froide, les Etats sont de plus en plus résolus à tout mettre en oeuvre, sur la base des principes des Nations Unies et avec le concours de celles-ci pour sinon enrayer du moins tenter de réduire la tension prévalant dans d'autres régions du monde.

Ma délégation se réjouit de ce que cette approche ait aujourd'hui rendu possible l'évolution de la situation que l'on constate au Cambodge, en Afrique du Sud, où la République centrafricaine soutient l'appel lancé par le Président de l'African National Congress (ANC), M. Nelson Mandela, en faveur de la levée des sanctions contre l'Afrique du Sud et, enfin, au Moyen-Orient, à propos duquel mon pays rend un hommage appuyé à MM. Yasser Arafat et Itzhak Rabin pour le courage, la clairvoyance et la lucidité qui les ont engagés à signer dernièrement l'accord historique de reconnaissance mutuelle. Cette même volonté de coopération s'impose pour que soit également apporté un règlement heureux et rapide à la question de l'ex-Yougoslavie, du Sahara occidental, de l'Angola et de la Somalie.

Les réunions internationales tenues dernièrement à Vienne et à Genève, si elles ont permis de prendre la mesure de la triste réalité que représente aujourd'hui la violation des droits de l'homme à travers le monde, n'ont pas moins donné l'occasion aux Etats de réaffirmer la nécessité d'une action internationale concertée en vue de la recherche d'une plus grande garantie à asseoir autour de ces valeurs. Aussi, l'intérêt que les Etats portent depuis Rio à la question de l'environnement les a désormais engagés à faire d'Action 21 la véritable plate-forme de coopération en la matière, ce qui permettra d'assurer une meilleure protection de ce patrimoine commun de l'humanité tout en préservant les conditions d'un développement durable.

Cette tendance à la mondialisation des problèmes, si elle se systématisait, nous ferait entrer dans une nouvelle ère, celle du triomphe du multilatéralisme, où l'Organisation des Nations Unies pèserait de son autorité - comme elle tente de le faire aujourd'hui avec plus ou moins de bonheur pour les opérations de maintien de la paix - sur les autres domaines de coopération, tels que le développement. Or, les insuffisances qui dominent ce champ de coopération

contrastent singulièrement avec cette volonté désormais manifeste des Etats de continuer à soutenir l'équilibre de ce monde de l'après-guerre froide.

Il est donc souhaitable que se développe une solidarité réelle entre les Etats Membres, qui puisse déterminer les pays développés à appuyer les efforts de développement entrepris par les pays en développement, et notamment les pays africains.

La condition économique de ces pays ne cesse de se détériorer d'année en année, et ils ont régulièrement recouru à cette tribune tout autant qu'à d'autres instances pour en alerter la communauté internationale. La réponse réservée par celle-ci n'a, hélas, jusqu'ici en rien permis de résorber les obstacles qui se dressent sur la voie du développement de ces pays et qui se résument par une baisse continue du cours des produits de base, le lourd fardeau de la dette et du service de celle-ci, le transfert net des flux financiers et le renforcement du protectionnisme. Si ces facteurs persistent, il ne fait aucun doute que les pays africains n'auront que plus de mal à se relever de leur situation. Or, ces pays ne sauraient être exclus du développement, et tout doit être mis en oeuvre pour encourager leurs efforts dans la voie du développement.

Le devoir de solidarité exige qu'une concertation se tienne entre pays développés et pays en développement aux fins d'une plus juste rémunération du cours des produits de base et d'un allègement du fardeau de la dette et de son service en faveur de ces derniers. Car la situation de ces pays commande, pour son amélioration, une coordination des efforts tant au niveau du système des Nations Unies qu'à celui des organisations et institutions internationales à caractère économique et financier ainsi que des organisations non gouvernementales.

Une telle attitude serait conforme au nouvel esprit qui caractérise aujourd'hui les relations internationales et qui a permis à certains pays développés de soutenir le processus de démocratisation engagé dans quelques-uns de nos pays, dont le mien.

Je voudrais, à cet égard, exprimer notre vive gratitude à tous les pays et institutions qui ont bien voulu appuyer matériellement, financièrement, ainsi que par l'envoi d'observateurs internationaux, la cause de la démocratie en République centrafricaine. Nous espérons pouvoir continuer à bénéficier de cette même sollicitude pour nous aider à asseoir les bases de notre jeune démocratie, et je voudrais déjà pour cela, du haut de cette tribune, en appeler à la compréhension de l'Assemblée.

A un autre niveau, ma délégation estime le moment venu d'opérer une démocratisation au sein des organes de

décision des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité, dont la composition postule une adaptation conforme à la nouvelle réalité du monde.

L'essor des sciences et techniques a aujourd'hui réduit le monde à un village planétaire où chacun doit se considérer comme concerné par l'ensemble des problèmes posés à divers niveaux de la vie internationale. La tendance à la mondialisation des problèmes qui en est ainsi née devrait pouvoir être soutenue de manière à permettre aux Etats de relever ce défi que constitue particulièrement la défense de la paix par la promotion du développement et des droits de l'homme.

Pour la République centrafricaine, un tel défi peut être relevé si on fait pleinement jouer les principes des Nations Unies.

La séance est levée à 17 h 35.
